



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



Concours 2012-2013

« Défense et Illustration de la langue française »
destiné aux élèves des **collèges**

Prix d'Expression Écrite de la Langue française

Les travaux se feront au choix sur le thème de l'année 2012-2013 :

Sujet : LE TEMPS DU NUMÉRIQUE

Les supports technologiques, tels que l'ordinateur et ses multiples applications, la télévision, les téléphones portables, les jeux vidéo... ont, peu à peu, transformé notre vie. Comment imaginez-vous une semaine sans écran ?

Ou sur un **sujet libre** proposé par le professeur et dont l'énoncé sera formulé très clairement en tête de la copie.

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité, décidé par le professeur.

Trois copies, au plus, seront sélectionnées par le professeur par classe.

Prix de la Jeune Poésie

Les sujets sont laissés au libre choix des candidats ou de leur professeur.
Ce prix a pour but d'encourager les qualités d'imagination et d'expression.
Les travaux peuvent être rédigés, au choix, à la maison ou en classe,
selon la décision du professeur

Prix de Réhabilitation de l'Écriture

Les jurys départementaux choisiront **cinq copies**, tous niveaux confondus, jugées d'une belle écriture manuscrite. Un jury national examinera ces copies venues de toute la France et désignera les meilleures au plan de la calligraphie.

IMPORTANT

Informations pratiques

- 1) Les travaux devront être strictement personnels
- 2) Chaque copie devra porter en haut et à gauche de la première page : le nom, le prénom et la classe de l'élève, le nom et l'adresse complète de l'établissement et le nom du professeur.
- 3) Pour chaque prix, trois copies au plus seront sélectionnées par classe et par professeur.
- 4) Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ou les professeurs concernés enverront les copies sélectionnées exclusivement à l'adresse indiquée dans le cadre ci-dessous :

Avant le 16 février 2013, date impérative.

Cadre à compléter par la section AMOPA départementale:

Nicolas Million

29 allée des mugnets 73290 La Motte Servolex

04 79 25 69 05

Les originaux des meilleures productions (cinq au maximum par niveau de classe) choisies par les jurys départementaux seront adressés au secrétariat de l'AMOPA - 30 Av Félix-Faure - 75015 Paris pour l'attribution de prix nationaux par un jury national

Avant le 29 mars 2013, date impérative.

Il est demandé aux participants de conserver un double de leur copie